

First Capital fixe la date de l'assemblée annuelle et extraordinaire des porteurs de parts

Toronto (Ontario) (le 3 février 2023) – Le FPI First Capital (« **First Capital** » ou le « **FPI** ») (TSX : FCR.UN) a annoncé aujourd'hui que son conseil des fiduciaires (le « **conseil** ») convoque une assemblée annuelle et extraordinaire des porteurs de parts (l'« **assemblée** ») qui se tiendra le mardi 28 mars 2023. L'assemblée portera sur les questions habituellement traitées dans le cours normal des affaires ainsi que sur les questions liées à l'assemblée des porteurs de parts dont la convocation a été demandée par Sandpiper Group et Artis Real Estate Investment Trust (TSX : AX.UN).

Une circulaire de sollicitation de procurations par la direction envoyée en prévision de l'assemblée fournira aux porteurs de parts de l'information détaillée sur les questions devant être soumises à l'assemblée ainsi que sur la façon de voter. Les porteurs de parts doivent lire attentivement l'information fournie avant de prendre une décision concernant leur vote.

À l'heure actuelle, les porteurs de parts de First Capital n'ont aucune mesure à prendre en ce qui a trait à l'assemblée.

Conseillers

Kingsdale Advisors agit à titre de conseiller stratégique pour les porteurs de parts de First Capital. Gagnier Communications est le conseiller en communications de First Capital. Le cabinet Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. agit à titre de conseiller juridique du conseil. RBC Marchés des Capitaux est le conseiller financier de First Capital.

À propos du FPI First Capital (TSX : FCR.UN)

First Capital est propriétaire, gestionnaire et développeur de centres commerciaux à ciel ouvert dont le locataire majeur est un supermarché situés dans les quartiers affichant les profils démographiques les plus solides au Canada.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives et de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières pertinentes, y compris, sans limitation, en ce qui concerne l'assemblée et les questions connexes. Les déclarations prospectives ne reflètent pas des faits historiques, mais plutôt les attentes actuelles de First Capital et sont assujetties à des risques et à des incertitudes qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante des attentes actuelles. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les suivants : la conjoncture économique générale; les difficultés financières, l'inexécution des obligations ou la faillite de locataires; l'augmentation des charges d'exploitation, des impôts fonciers et des impôts sur le bénéfice; la capacité de First Capital de maintenir le niveau d'occupation ainsi que de louer ou de relouer les locaux aux taux de location actuels ou prévus; les activités de développement, d'intensification et d'acquisition; le développement, les ventes et la location résidentiels; les risques liés aux coentreprises; les obligations et les coûts de conformité en matière d'environnement ainsi que les pertes non assurées; ainsi que les risques et incertitudes liés à

l'incidence de la pandémie actuelle, d'épidémies ou d'autres éclosions sur First Capital, qui sont décrits sous la rubrique « Risques et incertitudes – Pandémie, épidémie ou nouvelles éclosions » du rapport de gestion de First Capital pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les déclarations prospectives sont également exposées aux risques et incertitudes mentionnés dans le rapport de gestion de First Capital pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et dans sa plus récente notice annuelle. Le lecteur ne doit donc pas s'en remettre sans réserve à ces déclarations prospectives. First Capital se dégage de toute obligation concernant la publication d'une mise à jour de ces déclarations prospectives, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements ou à la suite d'événements futurs ou de circonstances nouvelles, sauf tel qu'il est requis selon les lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutes les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont formulées à la date des présentes et sont faites sous réserve de la présente mise en garde. Pour de plus amples renseignements :

Communications avec les médias :

Dan Gagnier

Gagnier Communications

+1 646-569-5897

FirstCapital@gagnierfc.com

www.fcr.ca